

Compte rendu du conseil d'établissement extraordinaire du 28 janvier 2022

Membres présents :

M. Martin, conseiller culturel

M. Quillére, attaché de coopération

Mme Campels, proviseure

Mme Doyhambehere, proviseure adjointe

M. Oulhen, DAF

M. Sansebastian, directeur du primaire

M. Jublot, CPE

M. Abbal, représentant des enseignants du second degré

Mme Fontaine, représentante des enseignants du second degré

M. Loeuillot, représentant des personnels enseignants du second degré

Mme Akahori, représentante des personnels du premier degré

Mme Awad, représentante des personnels du premier degré

M. Hantson, représentant des personnels ATOS

M. Brancourt, représentant des parents d'élèves

Mme Hughes, représentante des parents d'élèves

Mme Cosmao, représentante des parents d'élèves

Mme Vermont, représentante des parents d'élèves

M. Pelletier, représentant des élèves

Mme Zerah, représentante des élèves

M. Consigny, conseiller des français de l'étranger

M. Roussel, conseiller des français de l'étranger

M. Lisner, conseiller des français de l'étranger

La séance est ouverte à 18h10, M. Oulhen est désigné secrétaire de séance, M. Pelletier, secrétaire de séance adjoint.

Mme la proviseure rappelle que ce conseil d'établissement extraordinaire est réuni pour étudier les conditions de retour en présentiel des élèves le 31 janvier après 10 jours d'enseignement à distance. Elle rappelle également qu'ont été réunis, préalablement à ce conseil d'établissement, la CHS CS, la CHSCT ainsi que le groupe de suivi du protocole sanitaire pour étudier ces conditions de retour en présentiel.

Un représentant du second degré interroge sur la raison de ce retour des élèves alors que la situation sanitaire est plus dégradée qu'avant la fermeture. Il fait part de nombreux messages des personnels enseignants du second degré qui font part de leur inquiétude et de leur souhait de ne pas reprendre en présentiel. Monsieur le directeur du primaire précise qu'au premier degré la majorité des enseignants veulent reprendre en présentiel.

Le représentant des élèves fait également part de la crainte de beaucoup d'élèves de revenir en présentiel et souhaiterait que l'enseignement à distance soit maintenu pour le secondaire encore au moins une semaine. Les élèves cas contact ou positifs craignent d'être exclus des cours en raison du retour en présentiel.

Madame la proviseure répond que ce conseil d'établissement n'a pas été réuni pour décider d'un retour ou non en présentiel mais bien pour étudier les conditions de ce retour et les mesures à mettre en place pour garantir la sécurité sanitaire et le maintien du présentiel dans la durée.

Madame la proviseure regrette également cette pétition lancée par les élèves dont les résultats sont parvenus cinq minutes avant la réunion de ce conseil d'établissement. Elle juge ce comportement inacceptable et rappelle qu'il est impératif de passer par les instances et les représentants pour faire remonter ce type de demande.

Madame la proviseure est bien consciente que la situation sanitaire n'est pas bonne, c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de prendre des mesures pour limiter les risques et permettre le retour des élèves dans de bonnes conditions. Cette période d'enseignement à distance de 10 jours avait été préconisée par le centre de santé afin d'arrêter les chaînes de contamination et parce qu'il n'était plus en mesure de nous communiquer la liste des cas contact. Il ne s'était pas engagé à donner un avis pour le retour des élèves au bout de 10 jours.

Madame la proviseure rappelle les mesures étudiées et proposées par les différentes instances cette semaine :

- Prise de température à l'entrée de l'établissement
- Désinfection des mains dès l'entrée
- Equipement de toutes les classes de maternelle en thermomètre
- Placement fixe des élèves du primaire à la cantine
- limiter les contacts à la demi-pension pour les collégiens en les incitant à ne manger qu'avec deux ou trois élèves maximum.
- La zone des canapés et tables basses condamnée à la cantine
- Fermeture des vestiaires et port du masque obligatoire en EPS pour les activités de faible intensité

- Annulation du centre aéré pour les vacances de février
- Prise des températures des élèves dans les transports scolaires
- Fortes recommandations aux familles afin qu'elles fassent des tests avant la reprise et que des tests réguliers soient effectués (une fois par semaine par exemple le dimanche, qu'elles prennent régulièrement la température des élèves et qu'en cas de doute, de symptômes ou en cas d'un cas positif dans la famille, elles n'envoient pas les élèves au lycée.

Les représentants des parents du premier degré sont majoritairement pour la reprise en présentiel malgré des divergences et jugent que ce protocole sanitaire renforcé va rassurer les parents qui, pour beaucoup, craignent qu'en cas de maintien du distanciel, celui-ci risque de durer, et ne veulent pas connaître de nouveau la situation de 2020 où l'enseignement à distance avait perduré dans le temps.

Un représentant du second degré demande, pour répondre aux inquiétudes des collègues, si on ne peut pas demander aux familles d'équiper les élèves de masques M95, plus efficaces que les masques chirurgicaux classiques et si l'établissement pouvait mettre à disposition des personnels ce type de masques. Un message peut être envoyé aux familles pour les inciter à équiper les élèves de ce type de masques. Concernant les personnels une recherche va être faite pour voir si on peut trouver facilement ces protections.

Plusieurs membres du conseil rappellent que l'accueil des élèves au lycée est très attendu et que la mise en place des mesures annoncées va dans le bon sens et vont permettre de rassurer la communauté éducative même si les inquiétudes exprimées sont légitimes.

Plusieurs membres du conseil interrogent sur les moyens mis en œuvre pour assurer le suivi pédagogique des élèves du secondaire absents car cas contact ou cas positifs. Un dispositif d'élèves binômes, chargés de transmettre les devoirs aux élèves absents existe. Il est également suggéré de connecter un ordinateur avec caméra sur une session zoom afin que les élèves puissent suivre les cours à distance. Cette pratique existe déjà. Il faut mieux communiquer avec les familles sur ce qui est mis en place pour assurer l'accompagnement pédagogique de ces élèves comme par exemple la prise en charge des élèves sur les heures d'APC.

Une représentante des parents demande s'il est possible de mettre en place une communication par visio de dix minutes entre le professeur principal et les élèves qui seraient amenés à se confiner afin de mieux les préparer et les rassurer. Madame la proviseure rappelle que ce dialogue privilégié entre le professeur principal existe déjà, peut-être pas en visio mais par mail ou les échanges sont très nombreux. Il faut également mieux communiquer sur ce sujet auprès des familles. Une représentante du premier degré rappelle qu'au primaire également des dispositifs sont mis en place pour rattraper les retards comme par exemple sur les heures d'APC au retour.

Un membre propose de faire faire des autotests par une association de bénévoles installée à l'entrée de l'établissement. Il est rappelé que les résultats de ces autotests ne sont pas très fiables et que mieux vaut privilégier des vrais tests cliniques qui peuvent se faire gratuitement dans plusieurs centres même sans rendez vous. Une représentante des parents propose de transmettre au service infirmier une liste des adresses de ces centres afin de constituer une base de données qui pourra ensuite être transmise aux familles sur demande.

Madame la proviseure annonce qu'à l'issue de ce conseil, un courrier va être adressé à l'ensemble des personnels et des familles pour leur faire part de toutes les mesures mises en place et rappeler toutes les recommandations évoquées lors de cette réunion. Un bilan quotidien sur la situation sanitaire continuera à être adressé.

Concernant la possible fermeture des classes un représentant des personnels du secondaire rappelle que les consignes du ministère de l'éducation japonais (1 cas positif, fermeture de la classe, plusieurs cas dans un niveau fermeture de tous les niveaux etc..). La proviseure rappelle que pour l'instant l'établissement reste sur la base de 30% d'absents pour une fermeture de classe.

En conclusion, madame la proviseure rappelle qu'on ne peut effectivement pas exclure une nouvelle période d'enseignement à distance ou de fermetures ponctuelles de classe pour une durée de cinq à sept jours.

La séance est levée à 19h30.